CONSEIL MUNICIPAL						
SEANCE DU 20 JANVIER 2015						
Nombre de Conseillers	L'an deux mil quinze, le vingt janvier, à dix-neuf					
en exercice : 19 Présents : 16	heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de					
Votants: 19	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur					
Procurations: 3	Georges LECLEVE, Maire.					
	Présents:					
<b>Convocation:</b>	M. Georges LECLEVE, Maire					
14 janvier 2015	M. MMES Virginie PORCHER, Michel GRAVOUIL, Marie-					
	Laure DAVID, Gérard CHAUVET, Adjoints					
	M. MMES Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER,					
	Karine FOUQUET, Romain RUNGOAT, Conseillers					
	municipaux délégués.					
	M. MMES Sylviane GIBET, Anne BRUNETEAU, Philippe					
	BRIAND, Christelle GUIGNON, Dominique MUSLEWSKI,					
	Tatiana BERTHELOT, Thierry FAVREAU, Conseillers					
	municipaux Absents excusés :					
	MME Sabrina PENNETIER-BIGOT, Conseillère municipale					
	déléguée, pouvoir donné à MME Christelle GUIGNON					
	M. Anthony LATOUCHE, Conseiller municipal délégué,					
	pouvoir donné à M. Romain RUNGOAT					
	M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal, pouvoir donné					
	à M. Dominique MUSLEWSKI					
	A été élu secrétaire de séance: M. Dominique					
	MUSLEWSKI					
Date d'affichage	28 janvier 2015					

<u>Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2014</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

- Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Débat au sein du Conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Règlement pour l'entretien des trottoirs lors d'une nouvelle clôture,
- Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'aménagement de la route de Rouans » : Attribution et autorisation de signature des marchés,
- Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'extension de l'école publique « Armelle CHEVALIER »» : Attribution et autorisation de signature des marchés,
- Mise à jour du tableau communal des effectifs,
- Horaires d'ouverture de la mairie : Modification,
- Attribution des locaux de stockage aux associations,
- Ouverture anticipée de crédits,
- Association Familiale Rurale (AFR) de CHEMERE : Subvention Versement de l'acompte,
- Affaires diverses.

# ► DE-2015/1 – Informations sur la délégation du Maire

Suite à la délibération du Conseil municipal n°2014/33 en date du 22 avril 2014, relative à la délégation donnée au Maire par le Conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation. Les tableaux annexés ci-après recensent les décisions prises dans le cadre de cette délégation :

1- Information sur la délégation du maire relative aux marchés

Date du Titulaire		Objet du marché	Montant en
marché			H.T.
19/12/14 OMEGA EXPERTISE (44270 MACHECOUL)		1 DPE (Diagnostic de performance énergétique) pour le bâtiment administratif « ADMR » 17 rue de Nantes	100,00€
19/12/14	CREASIT (44000 NANTES)	Contrat d'hébergement site Internet pour 3 ans	360,00 €/an
31/12/14	UGAP (44338 NANTES)	1 télécopieur monochrome Brother Fax 2940	127,05 €
06/01/15	ALTE AD France Levage (44816 SAINT HERBLAIN)	Levage d'un bloc de 4 constructions modulaires	1 130,00 €
RONCIN 15/01/15 COUVERTURE (44680 CHEMERE)		Entretien église : Nettoyage des gouttières, vérification toiture et tuyaux de descente et eaux pluviales	997,00€
15/01/15	RONCIN COUVERTURE (44680 CHEMERE)	Entretien église : réparation d'ardoise, du solin	612,00€

2- Conventions d'occupations précaires à titre onéreux et à durée déterminée

Adresse/Parcelles	Bénéficiaire(s)	Caractéristiques	Durée	Loyer	Usage
		du bien			
1 emplacement - trottoir rue de Nantes en face de la mairie en vue d'installer un véhicule pour son activité ambulante de vente de poissons	SAUVAGE Marie-Rose	Occupation temporaire du domaine public - Abonnement annuel	2 ans (2014- 2015)	Droit de place annuel	Professionnel: Installer un véhicule pour son activité ambulante de vente de poissons
Case commerciale 3 de la résidence du Clocher Caroline « 8 rue de Nantes » pour l'installation d'un cabinet d'infirmiers libéraux	MASSERON Sabrina/ SAVARY Damien	Bail commercial	9 ans (2015- 2024)	350,00 € H.T./mois	Professionnel : Cabinet d'infirmiers libéraux

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-01-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

➤ DE-2015/2 – Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Débat au sein du Conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2013/98 en date du 22 octobre 2013, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet A+B Urbanisme et Environnement, lequel avait présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2014, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Les observations suivantes ont été formulées durant le débat :

- Formuler une phrase sur les énergies renouvelables dans les orientations générales,
- Dans le tableau de synthèse, indiquer « Favoriser la rénovation de l'habitat ancien dans le bourg » et supprimer dans la rubrique qualité des paysages « certains cônes de vue ».

Les modifications liées au PADD seront mises en mode « révision » pour une prochaine lecture.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-2-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

# ▶ DE-2015/3 - Règlement pour l'entretien des trottoirs lors d'une nouvelle clôture

Michel GRAVOUIL, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un règlement des trottoirs avait été adopté le 10 septembre 2002. Ce règlement avait été pris pour les aménagements des accès en bordures basses appelés communément « bateaux ».

Il s'avère qu'un nouveau règlement des trottoirs soit nécessaire face aux différents constats de l'état des trottoirs détériorés suite à un changement d'alignement ou d'une modification de clôture.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le règlement suivant :

#### « Titre I. – Définition et champ d'application.

#### <u> Article 1 :</u>

Le présent règlement s'applique à tout trottoir de la voirie publique communale de la commune de CHEMERE.

#### Article 2 :

Par trottoir, il faut entendre l'accotement généralement surélevé par rapport à la chaussée, situé le long de l'alignement, destiné au cheminement des piétons et comprenant des accessoires de voirie. Il comprend une surface recouverte d'un revêtement suivant sa localisation et une bordure (haute ou basse) établissant une limite entre cette surface et la chaussée.

Par propriétaire riverain, il faut entendre tout propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, contigu à la voie publique pourvue d'un revêtement.

# <u>Titre II. – Cas d'intervention et de prise en charge de la construction, reconstruction et réparation de trottoirs par la Commune.</u>

## Article 3 :

En cas de décision par le conseil municipal de procéder au renouvellement global des trottoirs pour l'ensemble d'une voirie ou d'un tronçon de voirie, la Commune se chargera à ses frais de l'exécution des travaux.

## Article 4 :

Les travaux de réparation des trottoirs consécutifs aux ouvertures de tranchées dans la voirie publique dues à l'intervention d'un ou plusieurs concessionnaires seront effectués sous la responsabilité de ce ou ces concessionnaires, et à leurs frais.

A défaut de réparation par le ou les concessionnaires, la Commune pourra procéder à ses ou leurs frais aux mesures d'office.

#### Article 5:

Dans le cas d'une demande par un propriétaire riverain d'un accès en bordures basses appelé communément « trottoir bateau » afin de faciliter l'accès des véhicules à sa propriété, et après octroi d'une permission de voirie délivrée par l'autorité compétente, la Commune prendra en charge les travaux nécessaires dans la limite d'un accès par propriété et s'il n'en existe aucun.

#### Titre III. – Droits et obligations du propriétaire riverain.

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

#### Article 6

Le trottoir fait partie de l'espace public. En conséquence, les propriétaires riverains ne peuvent pas s'opposer aux décisions de la Commune, autorité gestionnaire de la voirie.

#### <u> Article 7 :</u>

La construction ou reconstruction d'un trottoir (en tout ou en partie) sont entièrement à la charge du propriétaire riverain, à l'exception des hypothèses visées au titre II du présent règlement.

#### Article 8:

Lorsque le trottoir a été endommagé à la suite de travaux effectués au bénéfice du propriétaire riverain, celui-ci est tenu d'en assurer les réparations.

De même, en cas d'édification ou réfection d'une clôture, d'un changement d'alignement, le propriétaire riverain est tenu d'assurer la continuité du trottoir existant jusqu'à sa clôture.

A défaut, la Commune pourra procéder, aux frais du propriétaire riverain, aux travaux nécessaires.

#### Article 9:

Lorsque le trottoir donnant accès à l'entrée du terrain du propriétaire riverain a été endommagé à la suite de mouvements effectués par des véhicules motorisés, le propriétaire riverain procède à la réparation du trottoir à ses frais.

## Article 10 :

Le propriétaire riverain a le libre choix de l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux, sous la surveillance des services techniques de la Commune.

# <u>Titre IV. – Procédure de demande et de délivrance d'une autorisation en vue de la construction, reconstruction ou réparation de trottoirs.</u>

#### Article 11 :

Toute modification d'un trottoir par un propriétaire riverain est subordonnée à une demande d'autorisation de voirie à déposer en mairie au moins 30 jours avant le commencement des travaux. Un arrêté sera ensuite délivré et précisera les prescriptions techniques à respecter.

#### Article 12:

Tous travaux effectués par un propriétaire riverain ou un concessionnaire seront soumis au contrôle des agents communaux en vue du respect des dispositions du présent règlement.

# <u>Titre V. – Mesures d'exécution d'office et dispositions finales</u>

## <u> Article 13</u> :

A défaut pour le propriétaire riverain de respecter les obligations prévues par le présent règlement, la Commune effectuera d'office tous travaux nécessaires, après envoi en recommandé d'une lettre de mise en demeure.

Les frais engendrés par la prise en charge desdits travaux par la Commune seront récupérés par toutes voies de droit auprès du propriétaire riverain.

#### Article 14 :

Le présent règlement ne dispense pas le propriétaire riverain du respect d'autres dispositions légales applicables à l'entretien, la construction, la reconstruction et la réparation des trottoirs.

#### Article 15:

Le présent règlement annule et remplace le règlement des trottoirs adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 septembre 2002. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le règlement tel que présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20150120-D2015-3-DE	
Date de télétransmission : 29/01/2015	
Date de réception préfecture : 29/01/2015	

# ► DE-2015/4 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'aménagement de la route de Rouans » : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement de la route de Rouans a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 19 décembre 2014.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots. Le lot 1 comportait 3 options et le lot 2, 2 options.

17 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie les 19 décembre 2014 et 9 janvier 2015, propose au

Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50%), les délais d'intervention et d'exécution (5%) et le mémoire justificatif (45%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de	Montant de		
			l'offre	l'offre retenue		
				H.T.		
1	Terrassement-Voirie-	COLAS (44400 REZE)	Tranche ferme +	131 398,60 €		
	Assainissement EP		option 2 (Préparation			
			pour revêtement sous			
			RD)			
2	Espaces verts	ID VERDE (44360	Tranche ferme	4 728,75 €		
		VIGNEUX DE				
		BRETAGNE)				
	Montant total du marché					

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-4-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

# ▶ DE-2015/5 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'extension de l'école publique « Armelle CHEVALIER »» : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour la construction de l'extension de l'école publique « Armelle CHEVALIER » a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 28 novembre 2014 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 19 décembre 2014.

Les travaux ont été décomposés en 11 lots.

52 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie les 19 décembre 2014 et 16 janvier 2015, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50%) et la valeur technique (50%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue
			3 0	H.T.
1	Gros Œuvre -	PEDEAU (44680	Marché de base	33 000,00 €
	Terrassement	CHEMERE)		
2	Ossature Bois	JOLLY CHARPENTE	Marché de base	50 480,06 €
		(44580 BOURGNEUF		
		EN RETZ)		
3	Couverture Etanchéité	BATITECH (49300	Marché de base	24 561,77 €
		CHOLET)		
4	Menuiseries extérieures et	MERLET (44680	Marché de base	40 480,54 €
	intérieures	CHEMERE)		
5	Cloisonnement – Isolation	DERAME (44140	Marché de base	12 529,03 €
	<ul> <li>Plafonds suspendus</li> </ul>	REMOUILLE)		
6	Revêtements de sols	Lot déclaré infructueux		
	scellés et collés			

7	Plafonds	APM PLAFOND (49070	Marché de base	4 751,01 €	
		SAINT JEAN DE			
		LINIERES)			
8	Electricité – Chauffage	ROGER LOUERAT	Marché de base	26 215,50 €	
	électrique	(44320 ARTHON EN			
	_	RETZ)			
9	Plomberie sanitaires	JJ FOUCHER (44580	Marché de base	23 000,00 €	
	ventilation	BOURGNEUF EN			
		RETZ)			
10	Peinture	PENNETIER (44680	Marché de base	6 847,83 €	
		CHEMERE)			
11	VRD	PINSON JOEL(44680	Marché de base	9 609,75 €	
		CHEMERE)			
	Montant total du marché				

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus et de relancer le marché pour le lot déclarer infructueux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-5-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

Commune de CHEMERE

## ► DE-2015/6 – Mise à jour du tableau communal des effectifs

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite aux mouvements de personnel ces derniers mois, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il a été présenté aux membres du Conseil municipal les propositions suivantes :

- suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- augmentation de l'emploi aidé d'adjoint technique actuellement à 20 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires (souhait et accord du salarié),
- modification de la semaine de travail d'un agent des services techniques travaillant du mardi au samedi, au lundi au vendredi (souhait de l'agent),
- augmentation de la durée de travail d'un adjoint administratif à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à 35 heures hebdomadaires (souhait et accord de l'agent). Missions supplémentaires : Entretien, gestion et promotion de la salle Ellipse,

avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, après avis favorable du Comité technique paritaire:

- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet et de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet,
- de modifier la semaine de travail de l'adjoint technique travaillant du mardi au samedi, au lundi au vendredi,
- d'augmenter la durée de travail de l'emploi aidé d'adjoint technique de 20 à 35 heures hebdomadaires,

- de mettre à jour comme suit le tableau communal des effectifs :

		Titulaires per	rmanents			
Grades	Poste TC/TNC	Nombre de postes au 20/01/15	Suppres sion	Création	Nombre de postes après mise à jour	Date d'effet de la mise à jour
Secteur administratif	ma l		I 0	0		01/02/2015
Attaché	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	0	1	2	01/02/2015
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC 25H00 hebdo	1	1	0	0	01/02/2015
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 23H00 hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 18H42 hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Secteur technique			_			
Agent de maîtrise principal	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Agent de maîtrise	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint technique de 1ère classe	TC	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	1	0	0	01/02/2015
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 32H30 hebdo	2	0	0	2	01/02/2015
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 28H00 hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Secteur social	·		1 -		1	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	TNC 23H29 hebdo	2	0	0	2	01/02/2015
	· '	Agents non t	itulaires			·
CUI-CAE (Agent d'entretien polyvalent)	TNC 20H00 hebdo	1	1	0	0	01/02/2015
CUI-CAE (Agent d'entretien polyvalent)	TC 35H00 hebdo	0	0	1	1	01/02/2015
CUI-Emploi d'avenir (Agent scolaire)	TNC 24H00 hebdo	1	0	0	1	01/02/2015
Recrutement pour besoin saisonnier ou occasionnel au niveau des services technique/scolaire/ad ministratif	TC pour 3 mois	1	0	0	1	01/02/2015

Accusé de réception en préfecture 044-214400400-20150120-D2015-6-DE Date de télétransmission : 29/01/2015

Commune de CHEMERE

# Date de réception préfecture : 29/01/2015

#### ► DE-2015/7 – Horaires d'ouverture de la mairie : Modification

Madame Marie-Laure DAVID, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal, qu'afin d'optimiser l'efficacité des services administratifs, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture au public.

En concertation avec les services administratifs, il est proposé les horaires d'ouverture suivants:

	Horaires d'ouverture actuels de la mairie			Proposition nouveaux horaires d'ouverture à compter du 9 mars 2015		
	Matin	Après- Midi	Durée d'ouverture	Matin	Après- Midi	Durée d'ouverture
Lundi	9H00- 12H30	14H00- 16H00	5H30	9H00-12H00	Fermé	3H00
Mardi	9H00- 12H30	14H00- 16H00	5H30	9H00-12H00	15H00- 17H00	5H00
Mercredi	9H00- 12H30	14H00- 16H00	5H30	9H00-12H00	15H00- 17H00	5H00
Jeudi	9H00- 12H30	14H00- 16H00	5H30	9H00-12H00	15H00- 18H30	6H30
Vendredi	9H00- 12H30	Fermé	3H30	9H00-12H00	Fermé	3H00
Samedi	9H00- 12H30	Fermé	3H30	9H00-12H00	Fermé	3H00
		29H00			25H30	

Des permanences « Urbanisme » et « Location des salles/Associations » seront mises en

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie ne sont pas immuables et pourront être amenés à évoluer s'ils ne sont plus en corrélation avec les besoins de la population.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie tels que proposés.

Accusé de réception en préfecture			
044-214400400-20150120-D2015-7-DE			
Date de télétransmission : 29/01/2015			
Date de réception préfecture : 29/01/2015			

## ▶ DE-2015/8 – Attribution des locaux de stockage aux associations

Monsieur Jean-Marc VOYAU, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le tableau de proposition de stockage des associations :

BÂTIMENT DISPONIBLE	SURFACE DISPONIBLE	DEMANDE ASSOCIATION	PROPOSITION	
GARAGE Impasse du Parc de loisir	55 m <sup>2</sup>	La chasse 20 / 25 m <sup>2</sup>	Fermer le passage dans le mur intéri changer le portail par un coulissan	
		Conseil Général 15 / 20 m² fermé	remplacer la fenêtre par une porte de service	
GARAGE Impasse du Charron	100 m <sup>2</sup>	Comité des fêtes 300 m <sup>2</sup> avec rotonde	Déplacer le matériel tubulaire, les bâches et autres du local situé derrière la maison des jeunes	
		Moins de 100 m <sup>2</sup> sans rotonde	Mettre à disposition de l'APE, un emplacement dans ce garage	

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

		APE 15 / 20 m <sup>2</sup>	
LOCAL actuel comité des fêtes 20 rue de Nantes	80 m <sup>2</sup>		Dans un premier temps, ancien local CDF puis bâtiment des associations si le service technique ne les utilise pas tous
BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS	1 case de 75 m <sup>2</sup>		

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les locaux de stockage aux associations comme sus-mentionnés.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-8-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

## ► DE-2015/9 – Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le vote des budgets primitifs étant prévu au mois de mars, il y a lieu comme la loi nous y autorise, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires.

Je vous propose d'ouvrir les crédits nécessaires au financement des programmes suivants :

## Budget Commune:

Section	Article	Montant	Programmes
Fonctionnement	6574	1 000,00 €	Acompte subvention pour le Triolet de
			Retz
Investissement	202-155	5 000,00 €	Plan local d'urbanisme (Révision et
			modification)
	2184-118	5 000,00 €	Acquisition d'un photocopieur
	2158-117	10 000,00 €	Matériel des services techniques

Budget Immeuble : Restitution de caution

Article	Montant	Libellé	
165	677,00 €	Restitution de caution	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'ouvrir par anticipation les crédits sus-mentionnés sur les budgets 2015 « Commune » et « Immeuble ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20150120-D2015-9-DE
Date de télétransmission : 29/01/2015
Date de réception préfecture : 29/01/2015

# ➤ DE-2015/10 – Association Familiale Rurale (AFR) de CHEMERE : Subvention – Versement de l'acompte

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une convention entre la commune et l'AFR a été signée en 2011 pour la restauration scolaire. La rencontre avec l'AFR n'ayant pu se faire avant le conseil, il est proposé de verser l'acompte de 10 000,00 € de la subvention annuelle (initialement prévu pour le mois de février) pour le mois de janvier afin d'éviter à l'association des problèmes de trésorerie ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de verser l'acompte de 10 000,00 € de la

subvention annuelle à l'AFR et d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget « Commune ».

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20150120-D2015-10-DE	
Date de télétransmission : 29/01/2015	
Date de réception préfecture : 29/01/2015	

# ➤ Affaires diverses

Les informations suivantes ont été présentées aux membres du Conseil municipal :

- Prescription de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHEMERE du 5 février 2015 au 7 mars 2015 inclus (Monsieur le Maire),
- Proposition d'attribution des parcelles cadastrées F389 (1,542 ha) et F 633 (0,8040 ha) au GAEC des Bois Noirs pour un montant de 90,00 €/hectare/an qui sera revalorisé annuellement. Le Conseil municipal donne son accord. Une convention d'occupation provisoire précaire sera établie (Jacques CHEVALIER),
- Demande d'utilisation du chemin de Vue (propriété pour partie de la commune de Chéméré, partant du Pont Béranger et débouchant à la Rochelle) par le Conseil général : Le Conseil municipal s'oppose sur le principe et demande une concertation sur la décision d'utilisation de ce chemin avec les services du Conseil général (Monsieur le Maire),
- Voie de chemin de fer SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS- PAIMBOEUF: Proposition par le comité de soutien de cette voie de créer une voie verte. Le Conseil municipal approuve cette proposition (Monsieur le Maire),
- Projet de territoire : Résultats de l'étude présenté par le cabinet SEMAPHORES le jeudi 5 février 2015 (Monsieur le Maire),
- Partage des permanences d'astreintes du weekend : Conseillers se portant volontaires : Jean-Marc VOYAU, Michel GRAVOUIL, Gérard CHAUVET, Jacques CHEVALIER, Romain RUNGOAT et Thierry FAVREAU (Monsieur le Maire).

Madame Virginie PORCHER donne lecture des documents d'urbanisme :

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

EKWIIS	ERMIS DE CONSTRUIRE							
N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet			
A 1024	08/12/2014	JACOB Cédric et Virginie	32 rue des Meuniers	G 2675 et 2651	Garage + abri + aménagement intérieur			
A 1025	19/12/2014	RATTIER Maxime et ERAUD Julie	5 rue des Vignes d'Hivert	Lot n°3	Maison d'habitation			
A 1026	19/12/2014	ARDOIS-VIGNEUX Sylvain	23 rue des Vignes d'Hivert	Lot n°12	Maison d'habitation			
A 1027	24/12/2014	BOUCHAUD Romain et RONCA stéfanie	16 rue de Saint- Hilaire	F 1047	Extension de maison			
A 1028	31/12/2014	PORCHER Arnaud	Les Grands Houx	F 124	Préau			

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2055	03/12/2014	LE MAIGNAN DE KERANGAT Yves	La Mare Noire	A 604	Piscine

A 2056	15/12/2014	LOIRAT Michel	1 rue de la Croix Rabeau	G 386 et 1330p	Détachement 1 terrain à bâtir
A 2057	16/12/2014	SCEA des Sept Fontaines	Chemin des Sept Fontaines		Coupe de bois (haies vives)
A 2058	17/12/2014	LE-LOHE Warren	11 rue de Pornic	F 1481	Changement destination commerce en habitation
A 2059	19/12/2014	MENARD Alain	81 rue de Pornic	G 434	Capteurs solaires

Séance levée à 23 heures 05 minutes.

Tatiana BERTHELOT :	Sabrina PENNETIER-BIGOT : Excusée
Nicolas BOUCHER : Excusé	Anne BRUNETEAU :
Philippe BRIAND :	Gérard CHAUVET :
Jacques CHEVALIER :	Marie-Laure DAVID :
Thierry FAVREAU:	Karine FOUQUET :
Sylviane GIBET :	Michel GRAVOUIL:
Christelle GUIGNON:	Anthony LATOUCHE : Excusé
Georges LECLEVE :	Dominique MUSLEWSKI :
Virginie PORCHER :	Romain RUNGOAT :
Jean-Marc VOYAU:	